

---

# Introduction

Sur 150 milliards d'euros que la France consacre aujourd'hui aux dépenses de santé, 147 milliards sont dévolus aux soins et seulement 3 milliards à la prévention.

Au cours des dernières années, plusieurs plans nationaux thématiques ont été promulgués par les ministères. Ils participent à l'évolution récente de la santé publique, structurée à travers des programmes régionaux (programmes régionaux de santé, programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins, schémas régionaux d'éducation pour la santé), et s'appuient sur les recommandations de différentes instances (Haut comité de santé publique, Conférences de santé, expertises collectives, groupes consultatifs...).

L'année 2003 voit se mettre en place une nouvelle loi relative à la santé publique qui se fixe comme objectif la réduction de la mortalité et de la morbidité évitables avant 60 ans et la réduction des disparités régionales de santé. La politique de santé publique est le principal instrument dont se dote la France afin d'orienter et d'organiser son effort pour protéger, promouvoir et restaurer l'état de santé de l'ensemble de sa population.

Selon le Ministre délégué à l'enseignement scolaire, la santé des jeunes doit s'inscrire dans le cadre de cette nouvelle politique.

Après la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 qui impulsait l'éducation à la santé en milieu scolaire, le plan de relance de 1998 prévu sur plusieurs années a permis le développement des actions de prévention grâce à des dispositifs spécifiques : projets d'école (1<sup>er</sup> degré), projets d'établissement (2<sup>e</sup> degré) et comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

La réduction de la prévalence de l'obésité chez l'enfant est un des objectifs du programme national nutrition-santé (PNNS) défini pour cinq ans (2001-2005) par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Des actions d'information et d'éducation nutritionnelle en direction des jeunes sont proposées en milieu scolaire. La recherche d'un environnement cohérent avec une alimentation équilibrée est un des axes stratégiques du programme. Une attention particulière est portée sur l'offre alimentaire dans la restauration scolaire.

Le plan santé mentale, présenté par le ministère chargé de la santé en 2001 est en cours d'actualisation en 2003. Ce plan d'action vise notamment à renforcer les mesures en direction des enfants et des adolescents par la prévention, le repérage précoce et la prise en charge des troubles mentaux. Des actions permettant une meilleure connaissance de la santé mentale des jeunes (enquêtes en milieu scolaire) et l'articulation entre les acteurs afin de mieux répondre aux besoins repérés sont en cours. Une attention est portée sur la

prise en charge coordonnée des jeunes en grande difficulté et aussi sur la complémentarité des différents intervenants (professionnels de la psychiatrie, du soin, de l'éducation).

La stratégie nationale contre l'alcool s'inscrit à la fois dans le plan triennal de lutte contre la toxicomanie (1999) et le plan national contre le cancer (2003). Elle vise une réduction globale de la consommation d'alcool, grâce à des actions d'éducation pour la santé en direction des jeunes sur toutes les substances psychoactives et sur la capacité à résister aux pressions du groupe.

L'existence de ces plans démontre que les thèmes abordés représentent des priorités de santé publique pour les autorités. Leurs préconisations se rejoignent sur deux points : la nécessité de favoriser une cohérence entre l'environnement des jeunes et les objectifs de santé, et l'importance de la complémentarité des intervenants.